

trouvai bien cruelles, lorsque le jury, sans sortir, déclara coupable, un pauvre étranger à qui on avait refusé tout moyen légitime de défense. Aussitôt le juge se couvre; on fait une lugubre proclamation, et le juge me fait un long discours sur l'énormité d'un crime que je n'avais pas commis, et finit par me dire de me préparer à la mort. Mais que devins-je lorsqu'il me dit qu'en vertu de je ne sais quel statut concernant le meurtre, je devais être exécuté le surlendemain. Homme de sang, lui dis-je, vous faites bien de me recommander à la merci de Dieu, car il n'y a sur votre terre ni justice, ni miséricorde à attendre: il suffit d'être inconnu, d'être malheureux, pour être jugé coupable. J'allais continuer: sur un signe du juge, on me reconduisit en prison.

Lecteurs, je vous fais grâce des amères réflexions que je fis pendant ces deux cruelles journées. Un prêtre fut introduit dans ma chambre; il prononça des paroles de résignation et de paix; il me fit espérer que je trouverais dans le ciel la justice que la terre me refusait; il réussit à me calmer un peu. Enfin mon dernier jour naquit; le soleil se leva pour la dernière fois pour moi et brilla un instant à travers les barreaux de ma fenêtre. Le bourreau se présente, la victime est liée. Je le suis à travers les malédictions d'une multitude avide d'un spectacle quelconque. Arrivé sur le lugubre échafaud, je voulais encore protester de mon innocence; ma langue attachée à mon palais me refusa ce dernier service. Je reçus une dernière bénédiction, le fatal bandeau s'abaisse sur mes yeux, une détente part. Je tombe et tournoie. La corde se casse *et je me réveille!* Dieu! quel mauvais rêve j'avais fait! j'étais inondé de sueurs; le médecin me tâte le pouls et m'assure que la crise était passée. Ma chûte dans la voiture de poste n'était que trop vraie, et j'étais resté sans connaissance pendant plusieurs jours, pendant lesquels apparemment j'avais eu tout le temps de faire ce beau rêve.

COMMENCEMENT DE LA NAVIGATION A VAPEUR SUR L'ATLANTIQUE.

Le premier vaisseau à vapeur qui ait passé l'océan Atlantique avait été équipé par des particuliers de Savannah (état de Georgie), il y a environ 30 ans, quoiqu'il soit difficile d'en préciser la date. Cependant un journal de Savannah, de date toute récente, nous fournit une légende intéressante sur ce sujet: nous en extrayons ce qui suit:

"Une compagnie s'établit à Savannah, et favorisée dans ses projets par la législature de la Georgie, qui lui accorda, en 1818, une charte d'incorporation, elle s'appliqua activement à réaliser le plan qu'elle se proposait. Les directeurs de cette association nommèrent MM. POTT & MCKENNIE de New-York, agens de la